

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Avril 2018**

**36x18**

### **MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉSAMANTAGE ET DE DÉMOLITION DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA GAVOTTE**

#### **AVENANT N°1- TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES AU LOT N°1 : « DÉSAMANTAGE »**

La Commune des Pennes Mirabeau s'est engagée dans une opération de requalification du quartier de la Gavotte afin de rénover ou reconstruire les structures existantes (pôle multi-accueil petite enfance, groupe scolaire) et créer de nouveaux équipements (Idéethèque, restaurant intergénérationnel).

Par délibération N°13x16 en date du 28 janvier 2016, le Conseil municipal a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux pour l'opération de requalification du quartier de la Gavotte, pour un montant de 13.692.283,00€ HT.

Par délibération N°272X17 en date du 30 novembre 2017, le Conseil municipal a attribué le lot N°1 « désamiantage » à l'entreprise DÉSAMANTAGE FRANCE DÉMOLITION pour un montant de 156 332,00 € HT, soit 187 598,40 € TTC, se décomposant comme suit :

- montant des prestations de la tranche ferme : 139 562,00 € HT, soit 167 474,40 € TTC.
- montant des prestations de la tranche optionnelle : 16 770,00 € HT, soit 20 124,00 € TTC.

Conformément à la réglementation en vigueur, un Diagnostic Amiante Avant Travaux a été établi au mois de mai 2017.

Cependant, lors de l'établissement du diagnostic amiante avant travaux, plusieurs zones n'ont pu être visitées ou sondées, le groupe scolaire élémentaire de la Gavotte étant en effet occupé.

Des investigations complémentaires ont de ce fait été réalisées au mois de décembre 2017 sur des locaux qui n'ont pas pu être visités au mois de mai.

Les prélèvements effectués ont permis de révéler la présence d'amiante dans ces locaux, laquelle n'avait pas pu être répertoriée dans le diagnostic initial. Il s'avère nécessaire de procéder au retrait des matériaux amiantés recensés avant la déconstruction de ce bâtiment.

De plus, lors de la phase curage réalisée par l'entreprise titulaire du lot 2, des canalisations amiantées ont été révélées :

- derrière la contre-cloison semi-enterrée du bâtiment Victor Hugo,
- sous la paillasse de l'escalier béton extérieur reliant la cour du haut de de l'école gavotte à la cour du bas (cantine).

Ces travaux de désamiantage complémentaires induisent une incidence financière en plus-value, pour laquelle il s'avère nécessaire de signer un avenant N°1 au marché initialement conclu.

Le montant de l'avenant N°1, nécessaire à l'exécution de ces travaux de désamiantage complémentaires, est de 27 410 € HT, soit un pourcentage d'augmentation généré par cet avenant de + 17,53 % du montant total du marché, ou de + 19,64 % du montant de la tranche ferme.

Le nouveau montant du marché pour le lot N°1 « Désamiantage » s'établit à 183 742 € HT, soit 220 490,40 € TTC, se décomposant désormais comme suit :

- montant des prestations de la tranche ferme : 166 972,00 € HT, soit 200 366,40 € TTC
- montant des prestations de la tranche optionnelle : 16 770,00 € HT, soit 20 124,00 € TTC.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 19/03/2018, a émis un avis favorable quant à la signature de cet avenant.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR :	31
CONTRE :	2 – M. BATTINI - AMARO
ABSTENTION :	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 11 Avril 2018  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA